



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 8 septembre 2026 à 19h00, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de la succession Yvon Bilodeau, représentée par Monsieur Daniel Bilodeau.

Nature et effets :

La demande vise à régulariser l'implantation d'une remise construite en 2008. Le bâtiment présente une marge de recul arrière de 0,89 m et une marge latérale de 0,84 m, alors que le minimum prescrit est de 1,00 m (pour un mur sans ouverture). De plus, la projection verticale de son avant-toit est de 0,53 m à l'arrière et de 0,48 m sur le côté, alors que la norme minimale exige 0,75 m.

Identification du site concerné :

- **Propriétaires :** Succession Yvon Bilodeau
- **Emplacement :** 248, rue Lacroix
- **Désignation cadastrale :** Lot 5 688 666, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance publique concernant cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 24^e JOUR D'AOÛT 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de la succession Yvon Bilodeau à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 24 août 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

2026/08/24

Date